

<b>Examen de Gestion financière / MPC 2</b>
---

**Opérations à journaliser :**

1. (01.10) Achat de marchandises à crédit : on reçoit une facture de J. Vay SA de CHF 5'400.-, 2 % à 10 jours, net à 30 jours.
2. Retraits du propriétaire au Postomat pour ses besoins personnels CHF 800.-
3. (06.10) Règlement par bulletin de versement rouge de la facture J. Vay SA du 1er ct. (voir op. 1).
4. (31.12) Intérêts créanciers de notre compte bancaire à la Raiffeisen CHF 142.-
5. (31.12) On a emprunté CHF 290'000.- à la société Crewarl SA et les intérêts 4.5 % sont payables à terme échu les 30 mai et 30 novembre de chaque année.
6. Comptabilisons diverses factures concernant des réparations sur les véhicules CHF 388.-
7. Prélèvement de marchandises par le chef de l'entreprise pour une valeur de CHF 680.-
8. (31.12) Une campagne de publicité qui doit s'étendre du 1er octobre au 28 février a déjà été payée entièrement CHF 6'340.-
9. (31.12) Le chef d'entreprise se comptabilise un salaire de CHF 45'000.- et un intérêt sur le capital investi (CHF 170'000.-) de 4 %.
10. On paie des fournisseurs par bull. de vers. CHF 5'260.- La facture n'avait pas été comptabilisée.
11. (31.12) On a payé CHF 170.- le 15 novembre dernier pour l'abonnement annuel à une revue professionnelle. Celui-ci sera échu le 15 octobre prochain.
12. Versements reçus des clients sur notre compte postal CHF 11'600.- Les factures déjà comptabilisées s'élevaient à CHF 12'130.-; la différence représente les escomptes.
13. (31.12) On a prêté CHF 68'000.- à un employé et les intérêts 3 % sont payables chaque année au 30 mai, à terme échu.
14. Loyer payé par bulletin de versement pour CHF 2'650.-
15. (31.12) Nous avons prêté à une de nos filiales CHF 455'000.- à 7.5 % et les intérêts sont payables semestriellement, en avance, les 30 avril et 30 octobre de chaque année.
16. (31.12) Inventaire final des marchandises CHF 23'600.- Le compte stock marchandises indique dans la balance des soldes un montant de CHF 32'700.- au débit.
17. Paiement par virement postal de la facture de la papeterie Martin S.A. pour des enveloppes, des cartouches d'imprimante et du papier à lettre CHF 235.- (la facture avait déjà été comptabilisée).